

**NOMBRE DES ENFANTS D'ÂGES DÉTERMINÉS AYANT RECU 2 DOSES DE VACCIN OU PLUS  
LE 1<sup>er</sup> JUILLET 1955, NOMBRE DES CAS DE PARALYSIE SIGNALÉS ET TAUX D'ATTEINTE  
CHEZ LES POPULATIONS VACCINÉES ET NON VACCINÉES—  
1<sup>er</sup> JUILLET AU 30 NOVEMBRE 1955**

PROVINCE	Âges étudiés (1)	Nombre des vaccinés (2 doses ou plus)	Cas de paralysie observés chez les vaccinés	Taux par 100,000 âmes chez les vaccinés	Nombre des non vaccinés (2)	Cas de paralysie observés chez les non vaccinés	Taux par 100,000 âmes chez les non vaccinés
Terre-Neuve.....	5	3,412	0	0.00	8,700	0	0.00
Île du Prince-Édouard.....	5- 8	4,855	0	0.00	5,400	3	55.55
Nouvelle-Écosse.....	5- 8	15,551	0	0.00	46,600	10	21.45
Nouveau-Brunswick.....	5-10	24,000	0	0.00	58,400	1	1.71
Québec.....	5- 9	62,850	1	1.59	476,700	20	4.19
Ontario.....	5-10	306,311	2	0.65	200,100	4	1.99
Manitoba.....	5- 9	51,333	0	0.00	31,900	0	0.00
Saskatchewan.....	5- 6	27,528	0	0.00	11,700	0	0.00
Alberta.....	1- 4*	48,809	2	4.09	33,000	3	9.09
Colombie-Britannique.....	5- 7	45,067	0	0.00	12,500	10	80.00
CANADA.....		589,716	5	0.84	885,000	51	5.76

(1) Pour fins de comparaison, seuls les enfants des âges spécifiés ont été inclus. Par exemple, un nombre important d'enfants de la province de Québec âgés de moins de 5 ans et ayant reçu 2 doses de vaccin n'ont pas été inclus.

(2) Étant donné que certains chiffres sont basés sur les calculs approximatifs faits auprès de groupes d'âge, tous ces chiffres ont été arrondis à la centaine près.

\* (Années du cours primaire).

On remarquera que dans l'ensemble du Canada, parmi les 589,716 enfants âgés de cinq à dix ans qui ont reçu deux doses ou plus de vaccin, il est survenu cinq cas de poliomyélite paralysante au cours de la période d'étude, soit un taux de 0.84 par 100,000. Parmi les 885,000 enfants non vaccinés appartenant à des groupes d'âge comparables, on a signalé 51 cas de poliomyélite paralysante, soit un taux observé de 5.75 par 100,000. Sur la foi de ces chiffres, on peut supputer une réduction observée d'environ 85 p. 100 dans le taux.

Pour évaluer l'importance de ces constatations, il est nécessaire d'examiner les résultats obtenus dans chaque province. Au Manitoba, en Saskatchewan et à Terre-Neuve, on n'a signalé aucun cas chez les enfants vaccinés et non vaccinés appartenant aux groupes d'âge spécifiés. Ce fait s'explique probablement par le nombre généralement faible de cas survenus dans ces trois provinces, soit seulement 45 cas de poliomyélite paralysante chez toute la population, au regard d'une moyenne quinquennale de 624.

Le fait le plus saillant mis en lumière par toute l'étude, c'est le résultat signalé en Colombie-Britannique. Bien que le nombre des cas signalés ait été plus considérable en cette province qu'en toute autre, il ne s'est produit aucun cas de poliomyélite paralysante chez les 45,067 enfants vaccinés appartenant au groupe à l'étude. D'autre part, dix cas ont été signalés parmi les 12,488 enfants non vaccinés, soit un taux de 80 par 100,000, contre zéro dans le groupe des vaccinés. Sur la foi de ces chiffres, si le taux des enfants non vaccinés était appliqué au nombre des enfants vaccinés appartenant au groupe d'étude, on pourrait supposer que quelque 36 cas seraient survenus. Au lieu de cela, pas un seul cas ne s'est déclaré chez les enfants vaccinés.

Étant donné le petit nombre de cas déclarés chez le groupe d'étude, les résultats de l'évaluation ne sont pas considérés comme significatifs, au point de vue statistique, dans les autres provinces que la Colombie-Britannique, examinées chacune en particulier. Toutefois, les chiffres qui se rapportent à l'Île du Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse valent, lorsqu'ils sont groupés, au